

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** NYNA PELLETT 25

**Type(s) de produit:** TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

**Numéro de l'autorisation:** FR-2017-0033

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0015759-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	4
2. Composition et formulation du produit	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	4
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	5
4. Utilisation(s) autorisée(s)	5
5. Conditions générales d'utilisation	19
5.1. Consignes d'utilisation	20
5.2. Mesures de gestion des risques	20
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	21
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	21
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	21
6. Autres informations	22

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

NYNA PELLETT 25
DIFEPELLET RAT 25
DIFEPELLET RONGEUR 25
STOP DIFEPELLET 25
SUPP' DIFEPELLET 25

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	TRIPLAN SA
	Adresse	BP 258 LA POSTE FRANCAISE AD500 ANDORRA LA VELLA France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2017-0033	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0015759-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	05/07/2017	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	01/07/2024	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	NOXIMA
<b>Adresse du fabricant</b>	CARREFOUR JEAN MONNET, LACROIX SAINT-OUEN 60201 COMPIEGNE France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	CARREFOUR JEAN MONNET, LACROIX SAINT-OUEN 60201 COMPIEGNE France

**Nom du fabricant**

INDUSTRIAL CHIMICA SRL

**Adresse du fabricant**

VIA SORGAGLIA 40 I-35020 ARRE (PD) Italie

**Emplacement des sites de fabrication**

VIA SORGAGLIA 40 I-35020 ARRE (PD) Italie

**Nom du fabricant**

DALTA SA

**Adresse du fabricant**

ZONE INDUSTRIELLE – RN20-BP6 82270 MONTPEZAT DE QUERCY France

**Emplacement des sites de fabrication**

ZONE INDUSTRIELLE – RN20-BP6 82270 MONTPEZAT DE QUERCY France

**Nom du fabricant**

FARMAVIT OOD

**Adresse du fabricant**

BUL TSAR BORIS III, N° 63, OFFICE 1 1612 SOFIA Bulgarie

**Emplacement des sites de fabrication**

INDULSTRIANA 2 STR PLEVEN DISTRICT 5960 GULIANTSI Bulgarie

**Nom du fabricant**

SOFAR France

**Adresse du fabricant**

ZA DU DREVERS BP 02 29190 PLEYBEN France

**Emplacement des sites de fabrication**

ZA DU DREVERS BP 02 29190 PLEYBEN France

**Nom du fabricant**

AEDES PROTECTA

**Adresse du fabricant**

75 Rue d'Orgemont 95210 SAINT-GRATIEN France

**Emplacement des sites de fabrication**

LIEU DIT DOUILLAC 81310 PARISOT France

**Nom du fabricant**

IRIS

**Adresse du fabricant**

1126A, Avenue du Moulinas, Route de Saint-Privat 30340 SALINDRES France

**Emplacement des sites de fabrication**

1126A, Avenue du Moulinas, Route de Saint-Privat 30340 SALINDRES France

<b>Nom du fabricant</b>	HDA
<b>Adresse du fabricant</b>	ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France

<b>Nom du fabricant</b>	RATOUCY SAS
<b>Adresse du fabricant</b>	29 Rue de la Forêt LOOZE - BP 145 89303 JOIGNY CEDEX France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	29 Rue de la Forêt 89300 LOOZE France

<b>Nom du fabricant</b>	EDIALUX
<b>Adresse du fabricant</b>	ZA MACON EST 01750 REPLONGES France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	EDIALUX BRETAGNE - ZA DE KERAMPAOU 29140 MELGVEN France

<b>Nom du fabricant</b>	PROFARM SA
<b>Adresse du fabricant</b>	Industrial Area of Thessaloniki, Entrance A, O.T. 20, Buildings 30 and 53 57022 SINDOS Grèce
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Industrial Area of Thessaloniki, Entrance A, O.T. 20, Buildings 30 and 53 57022 SINDOS Grèce

<b>Nom du fabricant</b>	FARMA-CHEM SA
<b>Adresse du fabricant</b>	Industrial Area of Sindos, P.O. BOX 1026 Block 53 Zone C 57022 THESSALONIKI Grèce
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Industrial Area of Sindos, P.O. BOX 1026 Block 53 Zone C 57022 THESSALONIKI Grèce

<b>Nom du fabricant</b>	AGROLOGY SA
<b>Adresse du fabricant</b>	P.O. BOX 1089, Industrial Area of Thessaloniki 57022 THESSALONIKI Grèce
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	P.O. BOX 1089, Industrial Area of Thessaloniki 57022 THESSALONIKI Grèce

<b>Nom du fabricant</b>	AGGRESS
<b>Adresse du fabricant</b>	EL. VENIZELOU 158 A 16341 ATHENES Grèce
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	ARMA THEBES 3220 OIOTIA Grèce

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	26 - Difenacoum
<b>Nom du fabricant</b>	ACTIVA SRL
<b>Adresse du fabricant</b>	VIA FELTRE 32 20132 MILAN Italie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	DR TEZZA S.R.L. VIA TRE PONTI 22 37050 S. Maria di Zevio (VR) Italie

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Difenacoum	3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-07-5	259-978-4	0,0025

### 2.2. Type de formulation

Appât prêt à l'emploi : grain

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence

**Mention de danger**

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

**Conseils de prudence**

Ne pas respirer les poussières.  
Consulter un médecin en cas de malaise.  
Éliminer le dans

### 4. Utilisation(s) autorisée(s)

#### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Souris et rats – Professionnels – Intérieur

**Type de produit**

TP14 - Rodenticides

**Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée**

Ne s'applique pas aux rodenticides

**Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)**

Nom scientifique: Mus musculus  
Nom commun: Souris domestique  
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Mus musculus  
Nom commun: Souris domestique  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Rattus norvegicus  
Nom commun: Rat brun  
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus  
Nom commun: Rat brun  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Rattus rattus  
Nom commun: Rat noir  
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Rattus rattus  
Nom commun: Rat noir  
Stade de développement: Adultes

**Domaine d'utilisation**

Intérieur

Intérieur

**Méthode(s) d'application**

Méthode d'application: Application des appâts  
Description détaillée:  
Formulations de l'appât :

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Points d'appâts couverts et protégés.

**Taux et fréquences d'application**

Taux d'application: Rats 100 g d'appât par point d'appât. Souris 40 g d'appât par point d'appât.  
Dilution (%): 0  
Nombre et fréquence des applications:  
Appât  
Rats  
100 g d'appât par point d'appât.  
Souris  
40 g d'appât par point d'appât.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Conditionnement minimum de 5 kg.

Le produit NYNA PELLETT 25 est fourni dans des sachets plastiques PE/PP individuels (5 à 100 g) et en vrac.

Les sachets (5 à 100 g) sont emballés dans :

- Boîtes métalliques en fer blanc (5 -25kg)
- Sacs en PE/PP (5-25 kg)
- Sacs en papier (avec ou sans film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-30 kg)
- Seaux en PE/PP (5-30kg)
- Boîtes en carton (5-50 kg)
- Station d'appât en PET/PP/PE/PVC

Le produit en vrac est conditionné dans des:

- Seaux en PE/PP (5-30kg)
- Sacs en papier (avec ou sans film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-30kg)
- Boîtes en carton (5-50kg)
- Sacs PE/PP (5-25kg)
- Sachet en PET/ALU/PET (5-25kg) emballé dans des boîtes en carton (5-50kg)



- Boîtes métalliques en fer blanc (5-25kg)
- Station d'appât PET/PP/PE/PVC pré-remplie jusqu'à la dose revendiquée pour les souris/rats

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

#### 4.2 Description de l'utilisation

##### Utilisation 2 - Souris et rats -- Professionnels – Extérieur autour des bâtiments

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	<p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes</p>
<b>Domaine d'utilisation</b>	<p>Extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée:</p> <p>Formulations de l'appât :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.</li> <li>- Points d'appâts couverts et protégés.</li> </ul>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>Taux d'application: Rats 100 g d'appât par point d'appât. Souris - 40 g d'appât par point d'appât.</p> <p>Dilution (%): -</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Appât</p> <p><u>Rats</u></p> <p>100 g d'appât par point d'appât.</p>

	<p><u>Souris</u></p> <p>- 40 g d'appât par point d'appât.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Professionnel</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Conditionnement minimum de 5 kg.</p> <p>Le produit NYNA PELLETT 25 est fourni dans des sachets plastiques PE/PP individuels (5 à 100 g) et en vrac.</p> <p>Les sachets (5 à 100 g) sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boîtes métalliques en fer blanc (5 -25kg)</li> <li>- Sacs en PE/PP (5-25 kg)</li> <li>- Sacs en papier (avec ou sans film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-30 kg)</li> <li>- Seaux en PE/PP (5-30kg)</li> <li>- Boîtes en carton (5-50 kg)</li> <li>- Station d'appât en PET/PP/PE/PVC</li> </ul> <p>Le produit en vrac est conditionné dans des:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seaux en PE/PP (5-30kg)</li> <li>- Sacs en papier (avec ou sans film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-30kg)</li> <li>- Boîtes en carton (5-50kg)</li> <li>- Sacs PE/PP (5-25kg)</li> <li>- Sachet en PET/ALU/PET (5-25kg) emballé dans des boîtes en carton (5-50kg)</li> <li>- Boîtes métalliques en fer blanc (5-25kg)</li> <li>- Station d'appât PET/PP/PE/PVC pré-remplie jusqu'à la dose revendiquée pour les souris/rats</li> </ul>

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.3 Description de l'utilisation

#### Utilisation 3 - Rats – Professionnels – Zones ouvertes extérieures

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Juvéniles  Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Juvéniles  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Zones ouvertes extérieures
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Formulations de l'appât:  - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.  - Points d'appâts couverts et protégés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: 100 g d'appât par point d'appât Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Appât:  - 100 g d'appât par point d'appât.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Conditionnement minimum de 5 kg.

Le produit NYNA PELLETT 25 est fourni dans des sachets plastiques PE/PP individuels (5 à 100 g) et en vrac.

Les sachets (5 à 100 g) sont emballés dans :

- Boîtes métalliques en fer blanc (5 -25kg)
- Sacs en PE/PP (5-25 kg)
- Sacs en papier (avec ou sans film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-30 kg)
- Seaux en PE/PP (5-30kg)
- Boîtes en carton (5-50 kg)
- Station d'appât en PET/PP/PE/PVC

Le produit en vrac est conditionné dans des:

- Seaux en PE/PP (5-30kg)
- Sacs en papier (avec ou sans film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-30kg)
- Boîtes en carton (5-50kg)
- Sacs PE/PP (5-25kg)
- Sachet en PET/ALU/PET (5-25kg) emballé dans des boîtes en carton (5 50kg)
- Boîtes métalliques en fer blanc (5-25kg)
- Station d'appât PET/PP/PE/PVC pré-remplie jusqu'à la dose revendiquée pour les souris/rats

### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf en cas d'application directement dans un terrier).
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.

### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

### 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

## 4.4 Description de l'utilisation

### Utilisation 4 - Souris - Non professionnels - Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	<p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes</p>
<b>Domaine d'utilisation</b>	<p>Intérieur</p> <p>Intérieur</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Formulations de l'appât:</p> <p>- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>Taux d'application: 40 g d'appât par point d'appât Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Appât</p> <p>40 g d'appât par point d'appât. Si plus d'un point d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les points d'appâts doit être de 1 à 2 mètres.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Conditionnement maximum de 150g (souris et rats)</p> <p>Le produit est fourni dans des sachets individuels (PE/PP) (souris : 5-40g ; rats : 5-100g) emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seaux en PE/PP</li> <li>- Flacons en PE/PP</li> <li>- Boîtes en carton</li> <li>- Sac en PE/PP</li> <li>- Boîtes métalliques</li> </ul>



- Stations d'appât en PET/PP/PE/PVC

#### 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appât doivent être visités au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et au moins une fois par semaine après, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les postes d'appât sont intacts et pour enlever les corps de rongeurs. Remplissez à nouveau l'appât si nécessaire.

#### 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

#### 4.5 Description de l'utilisation

##### Utilisation 5 - Rats - Non professionnels - Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

**Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)**

Nom scientifique: Rattus norvegicus  
Nom commun: Rat brun  
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus  
Nom commun: rat brun  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Rattus rattus  
Nom commun: Rat noir  
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Rattus rattus  
Nom commun: Rat noir  
Stade de développement: Adultes

**Domaine d'utilisation**

Intérieur

Intérieur

**Méthode(s) d'application**

Méthode d'application: Application des appâts

Description détaillée:

Formulations de l'appât:

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

**Taux et fréquences d'application**

Taux d'application: 100 g d'appât par point d'appât

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Appât

100 g d'appât par point d'appât. Si plus d'un point d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les points d'appâts doit être de 5 à 10 mètres.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Grand public (non professionnel)

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Conditionnement maximum de 150g (souris et rats)

Le produit est fourni dans des sachets individuels (PE/PP) (souris :5-40g ; rats : 5-100g) emballés dans :

- Seaux en PE/PP
- Flacons en PE/PP
- Boîtes en carton
- Sac en PE/PP
- Boîtes métalliques en fer blanc
- Stations d'appât en PET/PP/PE/PVC

--

#### 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les points d'appât ne doivent être visités que 5 à 7 jours après le début du traitement et au moins une fois par semaine après, afin de vérifier si l'appât est accepté, les points d'appât sont intacts et d'enlever les corps de rongeurs. Remplissez à nouveau l'appât si nécessaire.

#### 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-
---

#### 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-
---

#### 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-
---

#### 4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-
---

#### 4.6 Description de l'utilisation

##### Utilisation 6 - Rats - Non professionnels - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus  
Nom commun: rat brun  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Rattus rattus  
Nom commun: Rat noir  
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Rattus rattus  
Nom commun: Rat noir  
Stade de développement: Adultes

**Domaine d'utilisation**

Extérieur

Extérieur autour des bâtiments

**Méthode(s) d'application**

Méthode d'application: Application des appâts  
Description détaillée:  
Formulations de l'appât:

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

**Taux et fréquences d'application**

Taux d'application: 100 g d'appât par point d'appât  
Dilution (%): 0  
Nombre et fréquence des applications:  
Appât

100 g d'appât par point d'appât. Si plus d'un point d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les points d'appâts doit être de 5 à 10 mètres.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Grand public (non professionnel)

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Conditionnement maximum de 150g (souris et rats)

Le produit est fourni dans des sachets individuels (PE/PP) (souris :5-40g ; rats : 5-100g) emballés dans :

- Seaux en PE/PP
- Flacons en PE/PP
- Boîtes en carton
- Sac en PE/PP
- Boîtes métalliques en fer blanc
- Stations d'appât en PET/PP/PE/PVC

#### 4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Placez les points d'appât dans des zones non inondables.
  
  - Remplacez tout appât dans le cas où il aurait été endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.
  
  - Les stations d'appât ne devraient être visitées que 5 à 7 jours après le début du traitement et au moins une fois par semaine après, afin de vérifier si l'appât est accepté, les stations d'appât sont intactes et pour éliminer les corps de rongeurs. Remplissez à nouveau l'appât si nécessaire.

#### 4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 5. Conditions générales d'utilisation

## 5.1. Consignes d'utilisation

### UTILISATEURS PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours (pour le traitement contre les souris) ou 5 à 7 jours (pour le traitement contre les rats) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Grains, granulés-pastilles en vrac :
- Placer l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage.
- Ne pas transvaser les grains dans un autre contenant que celui d'origine. Si le transvasement ne peut être évité, porter un masque de protection respiratoire d'APF 10 durant l'opération.

### UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

#### UTILISATEURS PROFESSIONNELS

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple « à l'usage des professionnels formés uniquement »).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

#### UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants :
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
  - o d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
  - o d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
  - o d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».
- Dangereux pour la faune.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 2 ans

## 6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.